

## DECLARATION UE DE CONFORMITE

«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité»

En qualité de fabricant de **vêtements de protection** :

**SONORCO**

ZI route de Vire 14110 CONDE sur NOIREAU - France  
Tél. (33) 02 31 59 20 40

Nous déclarons que l'équipement de protection individuelle neuf suivant :

**COTTE M5 ALU**

- Bavette devant
- Poche plaquée sur bavette, avec rabat dépassant fermé par grippers cachés
- Devants fermés par grippers cachés ou par fermeture glissière cachée
- Côtés taille élastiqués
- Poches basses plaquées, avec un rabat dépassant fermé par gripper
- Bretelles de réglage croisées aux dos avec une partie élastiquée pour le confort au porter. Bretelles fixées aux devants par boucle métal.



est un EPI de catégorie III conforme à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement européen EPI n°2016/425 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016, relatif aux Equipements de Protection Individuelle.

est soumis à la procédure d'évaluation annuelle de la conformité au type sur la base du contrôle interne de la production et de contrôles supervisés du produit selon les modalités du module C2,

CENTEXBEL, Organisme Notifié n°0493, situé Technologiepark 70, 9052 Zwijnaarde, en Belgique, a effectué l'examen UE de type et a établi l'Attestation d'Examen UE de Type n°033/2021/0227 valable jusqu'au 08/03/2026.

Cet EPI répond aux normes harmonisées suivantes :



A1B1C1D3E3F1  
EN ISO 11612  
2015



A1+ Classe 2  
EN ISO 11611  
2015



NF EN 13034  
2005+A1-2009  
type 6



NF EN 1149-5  
2018



APC 1  
IEC 61482-2-2018

Fait à Condé sur Noireau, le 08/03/2021,  
Par B. LETARD..., en qualité de directeur.....

*Signature et cachet de l'entreprise*

